



## Arnaque automobile carte grise 2005/num série 2003

Par **Agusta**, le **08/01/2009** à **10:29**

Bonjours,

Voila j'ai acheté une voiture a un revendeur en alsace (Mégane 1.5 dci 100000km) d'année 2005 avec garantie rac supplémentaire au prix de 7600€.

1 moi plus tard je vais au garage Renault pour change le système lève vitre qui était HS sous garantie, lorsque que mon garage rentre le numéro du châssis dans les fichiers Renault il apparait qu'il s'agit d'une voiture de 2003 et non de 2005, ma carte grise est bien passé a la préfecture française sans soucis.

Je contact mon revendeur qui lui avait acheté la voiture a un garage Renault en Allemagne la carte grise allemande est bien de 2005.

Il s'agirait donc d'une erreur ou fraude des allemands. Par conséquent j'ai aussi des doute sur le kilométrage a cause d'incohérence entre le carnet d'entretien et le fichier Renault (qui cela dit est confidentiel impossible d'avoir une copie)

Après plusieurs semaines de discussion il me propose 2 solutions :

-il me demande de faire une proposition pour compensé la moins value du véhicule différence entre les deux années, environ 1500€ + la courroie de distribution à faire (1000€).

**mais comment faire pour régularisé les papiers apparemment la préfecture ne veut rien faire, dans ce cas comment être en règle avec l'assurance et dans le cas d'une revente??**

-il me propose de reprendre la voiture et de me remboursé dans ce cas il s'en tire a bon compte et pas de dédommagement pour moi mais au moins je suis débarrassé de cette voiture "bizarre" (voiture initialement prévu pour la Belgique racheter par une personne dans le nord de la France puis plus de trace réapparue en Allemagne antitadé et peu être trafiqué,

source Renault)

**quelle démarche faire pour être tranquille lors du remboursement papier/contrat???**

Voilà si quelqu'un avec certaine connaissance pourrais me conseillé merci d'avance  
A vous lire salutation

Par **gloran**, le **12/01/2009** à **01:10**

Bonjour,

Mon conseil sera d'opter immédiatement pour l'option rendre la voiture contre remboursement. Assurez vous que l'argent soit viré (physiquement, sur votre compte bancaire, pas seulement un chèque qui même de banque peut être de bois) avant de restituer le véhicule, et assurez vous alors que la propriété a bien juridiquement changé de main pour éviter tout souci ultérieurement (comme ne pas être inquiet si cette voiture est utilisée à mauvais escient). Sur un tel cas, les dommages intérêts ne sont pas la priorité : si le gars vous la reprend, vous vous en tirez à bon compte...

N'oubliez pas une chose aussi : une carte grise n'est qu'un titre de circulation. Il a valeur de titre de propriété ... que jusqu'à présentation du contraire, à savoir une facture par exemple (ou, j'imagine, contrat de vente / achat). C'est sur ces documents qu'il faudra aussi être vigilant.

Pour la prochaine voiture, allez voir votre concessionnaire : vous n'aurez pas d'intermédiaire douteux, aurez une voiture neuve et en ce moment c'est les soldes côté bagnole :)